



15 février 2014 : Conférence de Monsieur l'Abbé Pinaud en Gironde



[Pour télécharger la conférence en mp3 cliquez ici.](#)

Mesdames, Messieurs,

C'est un plaisir de vous saluer tous et de vous retrouver pour quelques-uns d'entre vous, c'est un honneur également d'être en présence de fidèles lucides et courageux.

Dans une conférence qu'il donnait fin janvier, Monsieur l'abbé de Cacqueray demandait « *qu'elle ne fut pas mise sur internet parce qu'une conférence orale n'a pas la précision d'un écrit et puis il y a des circonstances qui ne permettent pas d'avoir une pleine lumière sur les choses et donc les considérations n'ont pas un aspect définitif qu'on a avec le recul.* »

Je ne veux pas mettre en doute la sincérité de cette réserve mais je ne puis m'empêcher de me demander pourquoi ce qu'il disait aux fidèles de Mantes-la-Jolie ce 26 janvier ne devrait concerner que les fidèles de cette chapelle d'autant qu'il leur faisait part d'informations très intéressantes concernant des engagements de Mgr Fellay – résultat d'une très longue communication téléphonique...

Une conférence sur internet ne devient pas un texte écrit... son style oral lui est parfaitement conservé et il n'est pas difficile de la replacer dans son contexte, ce qu'il est beaucoup plus difficile de faire lorsque la conférence est diffusée par écrit...

Il est d'ailleurs bien préférable d'écouter l'audio de cette conférence du Supérieur de District, que de lire le texte de sa conférence... les très nombreuses hésitations d'une expression toujours lourdement appuyée au conditionnel avec de très nombreux « si » donne vraiment l'impression que l'abbé de Cacqueray s'efforce de se convaincre lui-même de ce qu'il dit, voir qu'il essaie de se mentir à lui-même ou au minimum de se rassurer.

Je ne voudrais pas lui faire de peine, mais après tout ce qu'il m'a dit par le passé, il m'est



impossible de ne pas constater une défaillance chez lui aujourd'hui.

« Les écailles qui lui était tombées des yeux » pour employer sa propre expression, commence de nouveau à lui recouvrir la vue... il me donne l'impression d'une souris capturée par un chat qui s'en amuse...

Personnellement, je ne fréquente quasiment pas internet mais est-ce trop dire que d'affirmer qu'internet est un moyen qui nous a préservé d'une ignorance que certains voulaient et voudraient encore nous imposer.

A Couloutre le 21 avril 2012, l'abbé de Cacqueray nous avait lu confidentiellement, à l'abbé Schaeffer et moi-même, la lettre des trois évêques – comment l'avait-il eu lui-même, je ne saurais vous le dire... Mais je ne vous cache pas le soulagement qui fut le mien lorsque j'appris que ce document était accessible sur le net.

Celui qui a osé cet acte a été accusé de **faute grave** dans un communiqué de la Maison Généralice. Je ne sais pas si la Maison Générale est bien qualifiée pour porter de tel jugement ? En tout cas Monsieur l'abbé Schaeffer se plaisait à dire : « o felix culpa ! » - heureuse faute !

Bien des mises en garde contre les sites internet ressemblent à une invitation à la bêtise et à l'ignorance... et ceci de la part de personnes qui usent abondamment d'internet et il ne faut pas en excepter les prêtres. S'il y a risque et danger dans l'usage d'internet, c'est plutôt du côté des forums parce que sur les forums, n'importe qui peut s'exprimer sur n'importe quoi sans avoir la moindre compétence pour traiter les sujets abordés – et donner à ses opinions, parfois totalement faux, une diffusion planétaire.

Mais il faut le reconnaître, dans la situation qui nous préoccupe, la grande majorité des documents utiles à connaître, n'ont été accessibles que grâce à internet et je félicite les personnes qui consacrent raisonnablement du temps à la diffusion de documents sérieux qui nous éclairent dans la situation qui est la nôtre.

Usons donc de ce moyen sans en abuser et allons chercher l'information là elle se trouve et utilisons cette information avec discernement.

A l'occasion des derniers évènements qui ont eu lieu dans la Fraternité saint Pie X, l'un d'entre vous m'a demandé, fin janvier, s'il serait possible de venir vous dire quelques mots. Je le fais bien volontiers.

Depuis mon exil en Sibérie autrichienne, ma résidence surveillée de huit mois, mes interrogatoires, ma comparution et ma condamnation, peut-être suis-je devenu, malgré moi, un animal qui suscite la curiosité ? Je me serais bien dispensée d'une telle publicité, croyez-moi, mais puisque Menzingen y tient, je ne me déroberais pas.



Quels sont ces derniers évènements :

Dans l'ordre chronologique :

- **8 novembre 2013** : La publication d'une sentence qui achève un procès annoncé depuis huit mois. Rien de moins qu'une *suspens a divinis* !

- **12 décembre 2013** : une lettre de Mgr Fellay signifiant à Mr l'abbé Pivert l'interdiction de diffusion du numéro spécial du Combat de la Foi catholique intitulé : « Nos rapports avec Rome ». Cette lettre accompagne une étude de 14 pages « qui corrobore mon jugement sur ce livre. »

- **Noël 2013** : Une retraite prêchée à Flavigny aux Frères du District de France par le premier Assistant de la Fraternité – les quelques notes qui en ont été diffusées suscitent une émotion compréhensible ; sans exagération, on peut dire qu'il s'agit là d'un scandale grave qui demande explication et réparation... peut-être même un procès, pourquoi pas ! Les multiplier n'est-ce pas le meilleur moyen de perfectionner la machine judiciaire, qui ne semble pas encore tout à fait au point...

- **Début janvier 2014** le viol de la correspondance privée de l'abbé Salenave et son expulsion du District de Suisse – son entrevue avec Mgr Fellay le dimanche 5 janvier.

Cette activité délictueuse va finir par devenir un lieu commun dans la Fraternité...

- **16 janvier 2014** : Publication par Mgr Fellay d'une Critique de la Critique du livre de l'abbé Pivert ou d'un réajustement de cette Critique... !

- **19 janvier 2014** : Diffusion d'une Adresse aux fidèles signée par suffisamment de prêtres et de religieux pour attirer l'attention de M. l'abbé de Cacqueray qui fera une conférence à Mantes-la-Jolie le 26 janvier pour condamner cette action et accuser les signataires de péché de précipitation.

Cette adresse aux fidèles doit être lue avec son complément : « Pourquoi j'ai signé notre « adresse aux fidèles » du Père Bruno.

- Il conviendrait aussi d'ajouter **le sermon que le Père Jean** (des Capucins de Morgon) a prononcé à Ambérieux avec la permission de son Supérieur, ce même dimanche 26 janvier.

Toute une série d'évènements reliés entre eux par une même cause qu'il n'est pas difficile d'identifier.

Pour commencer, je vous dirai donc quelques mots du déroulement de mon procès et de ma condamnation, objet premier de cette réunion et selon le temps, quelques mots sur les évènements suivants :

Le 28 octobre dernier, au terme d'un procès qui a duré 8 mois, M. l'abbé Wuilloud a signé la



sentence qui m'inflige une *suspens a divinis*, pour une durée indéterminée... C'est l'une des plus graves sanctions que l'Eglise inflige à un prêtre – pour être concret je suis interdit absolument et totalement de tout ministère sacerdotale en public comme en privé – il ne me reste finalement que la récitation de mon bréviaire et le port de la soutane.

Evidemment pour mériter une telle punition vous êtes en droit de penser que j'ai péché très gravement. Il ne peut y avoir de doute.

Qu'ai-je bien pu faire pour descendre si bas ? et je me réjouis que Mgr Fellay n'ait pas choisi l'abbé Gleize comme juge, car ce dernier aurait déclaré récemment dans une conférence sur la subversion qu'il a faite récemment : « **On a fait le procès de l'abbé Pinaud en toute mansuétude, presque avec faiblesse, vous ne connaissez pas le Dossier ! Moi je l'ai lu et j'aurais été plus sévère...** »

Ces paroles, si ce sont les siennes, m'étonnent – je ne connaissais pas ce confrère timide pour être si féroce... à moins qu'il ne soit devenu lui aussi, un « idiot utile » au service d'une cause qui le déshonore...

Je dis « idiot utile » parce que c'est le qualificatif qu'il attribue à l'abbé Salenave dans cette même conférence dans laquelle ils parlent « des agents de la subversion, conscients et complices, qui agissent dans l'ombre. Ils recrutent les âmes naïves. Ceux qui s'affichent sont souvent des "idiots utiles". Exemple : l'abbé Salenave... » Merci pour lui !

Parler ainsi ne me semble pas très honnêtes car je sais que l'abbé Salenave lorsqu'il dirigeait le site antimodernisme.info, et d'autres confrères, lui ont demandé conseil par le passé, ... et l'abbé Gleize ne semblait pas considérer leurs questions comme subversives... je ne voudrais pas révéler des réponses qu'il a pu leur faire... peut-être d'ailleurs est-ce en raison de ces réponses que le nom de l'abbé Gleize figure dans l'interrogatoire que dut subir l'abbé Salenave avant de comparaître devant ses juges.

En ce qui me concerne, je n'ai jamais eu contact avec l'abbé Gleize, mais lui, il aurait eu connaissance de mon dossier – je ne sais pas comment - et s'il m'avait jugé, il m'aurait condamné plus sévèrement encore qu'une *suspens a divinis*... je vous laisse imaginer ce qu'il a pu lire dans le dossier – et surtout imaginer ce qu'il aurait inventé pour me punir : je ne vois que la peine de mort qu'il aurait probablement exécuté lui-même !!!

Il rappelle d'ailleurs dans cette conférence « *qu'au Moyen-Âge l'Eglise avait ses prisons : on pouvait neutraliser les subversifs. On a brûlé Jean Hus.* »

Encore une fois, il faut le reconnaître, je m'en suis bien sorti.

M. le théologien de la Fraternité, avez-vous perdu la tête ?

Il a lu le dossier, mais vous aussi – mesdames et messieurs, vous pourrez désormais le faire et donc vous faire votre propre jugement.



Ceci n'est pas un conseil de M. l'abbé de Cacqueray et d'ailleurs pour votre parfaite information, je me dois de vous avertir qu'un communiqué signé de sa main a été adressé le 11 février à toutes les maisons du district pour annoncer qu'il avait téléphoné à l'auteur de ce livre, l'abbé Pivert, pour en interdire la publication. Constatant que le vent avait dispersé son interdiction, « il va sans dire, continue-t-il, que ce livre ne peut être vendu et diffusé sur les tables de presse des prieurés et qu'on ne doit pas en conseiller la lecture... »

« Si l'on pense que c'est par ce genre d'initiative intempestive qu'on aidera la Fraternité, dans les circonstances difficiles qu'elle traverse, on se leurre. »

Je vous invite à la prière et à la pénitence. »

S'il n'y avait pas eu de procès, les choses pourraient être différentes. Mais quand on fait un procès, il faut en assumer les conséquences.

Et puis M. l'abbé de Cacqueray permettez-moi de vous poser la question suivante : « *Que représente pour vous la réputation de l'un de vos confrères qui fut très longtemps votre subalterne ?* »

Et permettez-moi encore de vous rappeler ce conseil que vous m'avez donné le 11 juin dernier : « *Faites attention, ils sont capables de détruire définitivement votre réputation* »... de qui parliez-vous ?

M. l'abbé Beauvais ne croyant pas devoir rester passif à l'annonce de ma condamnation, vous a contacté pour vous faire de sa volonté de faire quelque chose... est-il besoin de vous rappeler ce que vous lui avez dit... en tout cas vous semblez être revenu de Menzingen, une énième fois, retourné !

Quant à l'invitation à la prière et la pénitence, c'est une formule qui ne mange pas de pain, elle est toujours bienvenue, mais ce n'est pas le remède approprié pour réparer les mensonges et les injustices.

Souvenez-vous de ce passage du Père Calmel : « *Ces faux spirituels, qui ont trahi les obligations de l'honneur et de la justice, ont tué dans leur cœur la possibilité de la contemplation véritable ; ils se sont enfoncés dans une prière de mensonge. [...] la charité pour le prochain ne peut tenir en dehors du sens de l'honneur. Ainsi, ne pas défendre les inférieurs dont on est chargé, les abandonner, les laisser calomnier, écraser, exiler, alors qu'on est leur chef légitime, les lâcher, et les lâcher avec des paroles pieuses, en un mot se conduire comme un lâche, c'est évidemment manquer à l'honneur et à la justice, mais c'est, du même coup, avoir manqué gravement à la charité. Le chef qui a l'habitude d'agir ainsi s'évite peut-être à lui-même des difficultés et des ennuis, mais il commet l'iniquité. Après quoi vous pouvez me dire qu'il est un homme de prière ; je vous réponds qu'il est surtout un hypocrite pieux. Il méconnaît l'une des premières obligations de la vie active, qui est d'aimer assez pour pratiquer la justice, même à ses dépens. » (P. Calmel, Itinéraires n°76, La contemplation des saints)*



Je reviens à l'abbé Gleize. Son avis aide-t-il la Fraternité, Monsieur l'abbé de Cacqueray nous le dira peut-être – en tout cas ce professeur d'Ecône n'hésite à le donner.

Je vous transmets maintenant l'avis privé d'un autre confrère qui, après lecture de ce même dossier, a adressé la lettre suivante aux membres du conseil et aux évêques le 17 novembre 2013 : il s'agit d'un confrère de 6/7 ans de sacerdoce, il est peut-être important de préciser que je ne le connais pour ainsi dire pas.

Cette lettre a été adressée aux trois évêques, aux deux assistants, à l'abbé de Cacqueray, aux trois membres du tribunal et au condamné.

Monseigneur,

En votre qualité d'évêque de la Tradition, en charge de ce redoutable fardeau d'être pour les fidèles déboussolés en ce temps de crise un phare et un guide sûr, je vous écris pour vous faire part de mes protestations et vous dire ma douleur dans la situation actuelle.

Je proteste de toutes mes forces contre la sentence qui vient d'être rendue à l'encontre de monsieur l'abbé Pinaud. La nouvelle court en ce moment et se répand comme une traînée de poudre : monsieur l'abbé Pinaud, au terme de huit mois de procédure (huit mois !) a été suspendu de l'exercice de tout pouvoir d'ordre et de juridiction, et ce sans limite de temps. « Qui ne dit mot consent », dit-on, et je ne voudrais pas cautionner par mon silence une telle condamnation.

A la première lecture, le risible le dispute au grotesque dans cette sentence.

Que l'on se souvienne que monseigneur Lefebvre a été déclaré suspens a divinis - injustement n'en doutons pas - pour un acte qui, toutefois, pesait tout de même lourd sur le plan canonique car il s'agissait d'ordinations sacerdotales contre l'avis expresse des autorités romaines. Nous voyons ici la même sentence brandie pour avoir corrigé quelques fautes d'orthographe et approuvé en privé la rédaction d'un document jugé subversif.

Mais surtout la lecture du précepte pénal manifeste que jamais le fond du problème n'a été abordé. Le cas de monsieur l'abbé Pinaud a été raccroché à celui de monsieur l'abbé Rioult comme un wagon à une locomotive, et a été jugé en analysant les actes posés sans que jamais soient pris en compte les raisons des actes en question. C'est ainsi qu'en leur temps les officialités romaines ont jugé monseigneur Lefebvre, examinant



l'acte et omettant sciemment les circonstances qui l'avaient conduit à agir. Comment est-il possible que l'on ait infligé à un confrère la sentence la plus lourde qui soit pour un prêtre - car sa messe même lui a été retirée - sans vouloir considérer les raisons de son action ? Depuis quand juge-t-on un acte sans examiner les circonstances qui l'entourent, et en particulier les raisons qui l'ont motivé ?

A la fin toutefois, au considérant numéro six, la question de fond est évoquée, mais simplement comme signe de pertinacité : « Non seulement, lit-on en substance, monsieur l'abbé Pinaud a approuvé une lettre qui fomenté la division, mais en plus il persiste dans les raisons qui l'ont conduit à agir », raisons qui sont simplement mentionnées mais ne sont toujours pas examinées. On veut scruter à la loupe les articles du code, et l'on évite le fond du problème, comme certains filtraient le moucheron et avalaient le chameau. Comment notre société pourrait-elle légitimer de tels procédés ? Je proteste contre ce jugement qui est une offense à la justice et supplie votre Excellence d'agir pour casser cette sentence.

Mais au delà d'une protestation qu'il m'était un devoir de formuler, je veux remonter à la cause et témoigner de ma douleur de voir notre Fraternité ainsi déchirée. A la réunion des prieurs de France qui s'est tenue à Saint-Nicolas du Chardonnet le vendredi 8 novembre dernier, monsieur l'abbé Nély nous disait qu'il fallait restaurer l'unité. Il y a en effet du travail sur ce point et c'est d'une vraie résurrection qu'il faudrait parler, car qu'il s'agisse hélas d'unité doctrinale ou du lien de charité, dans un cas comme dans l'autre on ne peut que constater leur disparition.

Comment pourrait-on en effet avoir une unité doctrinale quand on voit subsister au sommet une division entre deux discours contradictoires : avril 2012 et les autres textes de cette période d'une part ; avril 2013 et les autres déclarations semblables d'autre part. Cette fracture se propage bien entendu jusqu'à la base et laisse notre société partagée en deux camps : les opposants résolus de la déclaration d'avril 2012, et ses approbateurs silencieux ou enthousiastes. Cette déclaration en effet n'est pas morte car elle n'a été retirée que pour des motifs extrinsèques, parce qu'elle nous a divisés ou a été mal comprise. Le texte seul est donc retiré, non la pensée qui le sous-tend et qui vit toujours, pensée qui est d'ailleurs exprimée dans d'autres textes qui eux, n'ont pas été retirés du tout. C'est cette pensée qui nous divise et continuera à nous diviser tant que l'on ne sera pas revenu dessus. C'est d'ailleurs la cause profonde de l'attitude de monsieur l'abbé Rioult, du procès de monsieur l'abbé Pinaud, et du départ de quantité de confrères zélés quoique parfois excessifs. Combien allons-nous en perdre encore et de combien de prêtres devrez-vous rendre compte à Dieu ?



Cette déclaration d'avril 2012 s'est sans doute voulue seulement habile, mais elle est devenue de fait réellement ambiguë, au point qu'il a fallu prescrire une paire de lunettes particulière pour en bien comprendre la pensée. Ces ambiguïtés, qui n'ont pas été rétractées mais simplement mises de côtés, continuent à nous diviser bien plus que tous les sites internet réunis. J'en veux pour preuve qu'il y a toujours eu des sites formulant des critiques plus ou moins fantaisistes, de Virgomaria au Forum catholique ... Ces sites n'avaient guère pu inquiéter que quelques fidèles tourmentés et n'avaient jamais réussi à nous diviser profondément. Il est donc manifeste que la cause de nos maux n'est pas à chercher dans internet qui n'a été tout au plus qu'un catalyseur.

Quant au lien de la charité, je ne puis que constater qu'il n'existe pour ainsi dire plus. Nous sommes entrés dans une logique de guerre, et de guerre civile. Bien des plaies étaient encore saignantes et le procès de l'abbé Pinaud, loin d'apporter de l'apaisement, risque fort d'être l'occasion de nouvelles blessures. Fraternité sans charité fraternelle ni unité doctrinale, nous ne serons bientôt plus qu'un corps sans âme, un rassemblement de prêtres unis par la table commune mais non plus par le cœur. Une telle unité ne peut durer longtemps, comme l'a hélas montré l'exemple de l'Institut du Bon Pasteur.

Excellence, face à tant de maux, votre épiscopat vous donne les moyens d'agir. La sentence inique qui frappe l'abbé Pinaud n'est qu'une conséquence d'un mal plus profond qui finira par ruiner le combat de la foi si vous n'y portez remède. Prêtres et fidèles ont les yeux fixés sur l'Eglise enseignante. Allons-nous continuer à nous déchirer plus longtemps ?

De protestation, cette lettre se fait supplique pour implorer Votre Excellence de nous ramener la paix, la tranquillité de l'ordre. Ce n'est pas par des sanctions que cette paix reviendra, mais en réparant les brèches, en pansant les plaies qu'elles ont causé, et en restaurant une ligne doctrinale cohérente et claire autours de laquelle se rallieront les prêtres et les fidèles. Ce n'est pas de la Fraternité seule qu'il s'agit, c'est du combat de la foi, c'est de la défense de la Tradition pour laquelle celui à qui nous devons tous notre sacerdoce, Monseigneur Lefebvre, a donné plus que sa vie.

Excellence, veuillez pardonner la forme quelque peu vive de cette lettre. L'heure n'est plus aux propos lissés et aseptisés quand je vois des confrères traités comme l'est l'abbé Pinaud aujourd'hui, quand je vois la Fraternité si divisée, quand je vois le combat de la foi si fragilisé.

Je vous prie d'agréer, Excellence,



C'est un peu long, j'en conviens, mais ça le mérite d'être clair et j'admire le courage de ce jeune confrère que je remercie.

Je ne crois pas me tromper en disant que ce confrère n'a reçu qu'une seule réponse, en tout cas, il m'a lu celle que lui adressa Mgr Tissier. J'en ai retenu qu'il lui écrivait que « *ma sentence était nulle car la coopération formelle dont je suis accusé est inexistante.* »

Je connaissais d'ailleurs son avis sur la question puisque Mgr Tissier avait écrit la même chose au Supérieur d'une communauté qui m'en avait fait part.

Mgr Tissier achève en relevant la fermeté du ton de cette lettre sans toutefois faire de reproche à son auteur, puis il ajoute : « *quant à moi, je ne suis pas un candidat au suicide !* »

Voici un autre jugement, différent, d'un confrère, jeune également, et qui n'est pas, non plus, *un candidat au suicide !* :

Interrogé par l'un de ses fidèles qui était effrayé par l'énormité de la sentence : la réponse fut suivante : « *Un tribunal de la Sainte Eglise romaine a porté un jugement, je n'ai rien à ajouter* » !

Je ne suis pas certain que cette formule marquera l'histoire mais peut-être n'est-elle que le signe d'une prudence humaine, car nous le savons, les temps sont dangereux, il ne fait pas bon dire tout haut ce que l'on pense lorsque la répression de la pensée va jusqu'à punir la correction de quelques fautes d'orthographe ! Du jamais vu dans toute l'histoire de la langue française !!

Enfin, si Mgr Tissier a écrit à d'autres au sujet de mon affaire, il m'a écrit également une lettre signée du 31 décembre 2013 mais je n'en ai pris connaissance que le 27 janvier dernier car la vie de prêtre SDF ne facilite pas le suivi de la correspondance !

Je vous en lis quelques passages - et ce faisant j'imité Mgr Fellay qui dans son réajustement de la critique du livre de l'abbé Pivert adressé aux confrères le 16 janvier dernier, cite un passage d'une lettre de Mgr Tissier, mais j'imiterai Mgr Fellay avec cette différence cependant que je citerai les paragraphes sans coupure...

Voilà ce que m'écrit Mgr Tissier :

« Il me semble, selon les papiers que j'ai lus :

Qu'il n'y a de votre part **que** coopération matérielle et non formelle, à la rédaction de la « lettre des 37 » et nulle coopération prouvée à sa diffusion.



Que la peine qu'on vous a infligée aurait dû être limitée à un temps précis ou jusqu'à résipiscence, ce qui ne figure pas dans la sentence.

Que la peine aurait dû tenir compte du temps de garde à vue sans apostolat qu'on vous avait déjà infligé, à savoir votre séjour à Jaidhof.

Que le ministère public, ou le requéreur, ou le procureur (c'est pareil) de la maison généralice ne pouvait pas être assesseur, précisément juge assesseur, selon l'adage « nul n'est juge et partie ». Or il semble que l'abbé Quilton a rempli les deux offices : il a rédigé l'acte d'accusation, et il a été juge assesseur ! Le can. 1613 semble interdire un tel cumul : « *Judex cognoscendam ne suscipiat causam (...) in qua antea advocatum aut procuratorem egerit* ». Si ce canon ne vise pas exactement ce cas, on doit appliquer l'analogie du droit selon le can. 20.

Enfin il me semble que le cumul en question rend nulle la sentence.

Enfin sur le fond de la sentence : elle vous pousse pratiquement à quitter la Fraternité. **Je vous prie de n'en rien faire mais de faire appel de cette sentence.**

En outre, vous auriez dû, à défaut de l'avocat qu'on vous a récusé, choisir un autre avocat, - l'abbé Ramon Anglès en aurait été un excellent, ou au moins vous faire aider dans la rédaction de votre *defensio* d'un conseiller canonique.

De plus si les premières pages de votre *defensio* étaient excellentes, la suite fut superflue : vous y faisiez le procès de SER Mgr Fellay, sortant de votre qualité de prévenu et d'accusé et aggravant votre cas par des attaques que vous auriez dû absolument taire *in Tribunali*.

Voilà mon avis, Monsieur l'abbé...

Ce n'est qu'un avis mais il ne manque pas d'intérêt. Le conseil de choisir l'abbé Anglès comme avocat est évidemment tardif au 31 décembre 2013, mais il se trouve que j'ai contacté, en temps utile, M. l'abbé Ramon Anglès, c'était le 7 juillet 2013...

Monsieur l'abbé Anglès était l'un trois avocats proposés par mes juges après qu'ils eurent refusé l'abbé Pivert sans motif avoué ...

Cette proposition, parce qu'elle venait de mes juges n'était pas pour m'inspirer confiance, - vous me comprendrez - mais sur le conseil d'un confrère parmi les plus anciens et qui m'assurait et des compétences juridiques de l'abbé Anglès et surtout qu'il ne s'en laisserait compter par personne et ne serait nullement impressionné par Menzingen, un dimanche après-midi je décidais d'appeler ce confrère très chaleureux.

L'abbé Anglès s'est étonné d'apprendre que le Tribunal l'avait désigné comme possible avocat avec les abbés Puga et Laroche.

« *Quel est l'imbécile qui a mis mon nom sur cette liste, m'a-t-il lâché. Je ne peux pas être votre avocat puisque je suis le conseiller juridique de Mgr Fellay. Et dois-je vous le dire, si vous êtes*



de la résistance, ce n'est pas ma tasse de thé, parce qu'il faut vraiment qu'un accord se fasse, c'est nécessaire, sinon on va finir schismatique. Regardez Mgr Fellay, il a plus de pouvoir que le Pape. Ce n'est plus tenable. J'ai démissionné de ma charge de supérieur majeur parce que je veux plus cautionner cela. Malheureusement l'accord ne pourra pas se faire avec Mgr Fellay, il est complètement discrédité. Il ne peut pas prononcer deux mots sans semer le doute sur toute la terre. »

Il me posa quelques questions pour comprendre ma situation, me demanda si j'avais eu des entrevues avec les supérieurs, Mgr Fellay notamment. Je lui dis que je n'avais pas eu le moindre contact avec le moindre supérieur... Il me demanda de lui lire ce fameux Décret Pénal qui me frappait depuis le 7 mars et qui l'intriguait beaucoup.

Après avoir lu les premiers mots : *Le saint nom de Dieu invoqué !* j'ai entendu un immense éclat de rire. « *C'est du théâtre, me dit-il, une grande comédie orchestrée pour vous impressionner. Ce décret pénal est ridicule et de plus il est nulle... vous savez, cette procédure administrative du code de 1983, c'est un moyen facile qui est donné au Supérieur Général de vous punir sans avoir besoin de le faire lui-même. »*

Notre conversation dura deux heures, j'ai vraiment regretté que l'abbé Anglès ne put être mon avocat... avant de raccroché, lui aussi me conseilla tout de même de faire très attention – décidément - : « *Ils sont capables de tout, me dit-il, faites des copies de vos documents et mettez-les sous clefs »*.

Ce n'était pas très rassurant, mais j'avais déjà une expérience certaine en la matière... il n'est pas agréable du tout de constater – et ce n'est qu'un exemple - qu'on a utilisé votre nom pour tromper vos amis... l'usurpation d'identité est un mensonge, ceci tombe sous le sens, mais mon accusateur, le professeur de moral du séminaire d'Écône, appelle cela « *une restriction mentale »*.

Je ne vous conseille pas de le choisir pour confesseur, lui et d'autres.

Monsieur l'abbé Gleize se plaint « *qu'on détruit la confiance envers Écône et le corps professoral : notamment l'abbé Quilton qui a prononcé le réquisitoire... »*

Qu'y puis-je – *contra factum*... lisez l'acte d'accusation, vous serez émerveillés par les talents de son rédacteur. Parce que c'était un acte d'accusation, il a cru pouvoir écrire n'importe quoi ! Un vrai talent de romancier !

De même que je n'ai jamais pu connaître quels ont été les critères de choix de mes juges, ces derniers ont refusé, sans motif, que je sois assisté par l'abbé Pivert. Ne le connaissant pas, je l'avais choisi pour avocat sur les conseils d'un bon confrère de ma promotion d'ordination qui m'assurait de sa force éclairée. Je ne le regrette pas.

Si vous lisez le livre des Actes des procès, vous comprendrez que l'abbé Pivert n'a pas été



récusé pour son manque de compétence... mais peut-être parce qu'il avait trop de compétence !!

Je veux profiter de cette conférence pour lui exprimer publiquement, ce soir, ma profonde gratitude pour son assistance juridique sans faille tout au long de cette aventure judiciaire. Je le confesse j'en ai appris davantage en droit canon pendant ces quelques mois que pendant toutes mes études au séminaire.

C'est toujours pareil, rien ne vaut la pratique !

Des trois noms proposés en remplacement de mon choix personnel de l'abbé Pivert, il n'en restait donc plus que deux - les abbés Puga et Laroche - puisque l'abbé Anglès ne pouvait pas être mon avocat !

Je contactais donc l'abbé Puga, avocat agréé par la cour martiale – mais après une hésitation, il déclina la mission : « *Je ne veux pas cautionner 'le délit de sale gueule' qui est le seul motif qui empêche l'abbé Pivert d'être votre avocat. Il est d'ailleurs nettement plus compétent que moi, c'est du pur arbitraire et ce qui n'est pas acceptable* ».

Ce refus me paraissait légitime et même honorable mais je le regrettais d'autant plus que j'avais grandement apprécié la finesse de sa plaidoirie dans la défense de l'abbé Salenave. Vous pourrez la lire également, elle est publiée dans le chapitre du procès Salenave.

Restait l'abbé Laroche qui fut mon professeur de droit canon. Je l'avoue, je n'ai pas osé le contacter craignant qu'il se souvienne encore trop bien de son ancien élève et puis son élève se souvenait également qu'en trois années de cours, ce professeur n'avait pas su nous dire quel code nous devions suivre : 1917 ou 1983.

Je me suis donc défendu seul, seul, pas tout à fait, puisque je vous le disais à l'instant, M. l'abbé Pivert a toujours répondu présent à toutes les questions que je lui adressais et de nombreux autres confrères, jeunes et moins jeunes, n'ont pas hésité à lire, relire mes interventions et me faire part de leurs observations, remarques, avis, conseils et quelquefois très judicieux ; mais je dois également remercier quelques laïcs pour leurs conseils très précieux tant sur la forme que sur le fond.

Mais tout cela, c'est bien ! me direz-vous, mais la question demeure : qu'a-t-il bien pu faire l'abbé Pinaud pour être puni aussi gravement ?

On pourrait encore s'interroger à la forme affirmative, du genre : « **Ce qu'il a fait doit être très grave, vue la sévérité de sa sanction.** »

Oui c'est bien vrai. Et c'est là que le procès trouve tout son intérêt.

C'est une des raisons qui m'a incité à ne pas le fuir.

Imaginez que je fus sanctionner sans procès – comme la plupart de mes autres confrères -,



vous pourriez vraiment vous dire : « Ce qu'il a fait doit être très grave pour que son supérieur le punisse de cette manière... retenons notre imagination... qu'a-t-il pu bien se passer à Couloutre... on peut tout imaginer. »

Mais ce qui est intéressant dans un procès, c'est que les accusations deviennent publiques – le 7 mars 2013 l'abbé Thouvenot a diffusé urbi et orbi une circulaire gravement calomnieuse - et chacun peut y avoir accès... c'est la raison de la publication des Actes des procès et dans leur intégralité.

Il n'est pas possible de dire – comme l'a fait dernièrement Mgr Fellay auprès de l'auteur d'un article qui résumait bien toute cette affaire – « *Vous ne savez pas tout, Monsieur, ce procès n'est que la pointe de l'iceberg.* »

Non Monseigneur Fellay, lorsqu'on est honnête, il n'est pas possible de dire de pareilles choses. Puisqu'il s'agit d'un procès, la sentence nécessairement doit correspondre à l'acte d'accusation et la victime doit nécessairement avoir eu la possibilité de se défendre avant de connaître sa sentence, sinon le procès en question ne serait qu'une entreprise malhonnête ...

Qu'ai-je donc fais ?

Je le confesse sans regret et vous pourrez le vérifier en lisant le livre :

J'ai corrigé quelques fautes d'orthographe inadmissibles dans un document qui m'a été transmis en privé, pour avis privé.

Ce document deviendra et restera célèbre, il vaut la peine d'être relu – il se trouve dans les Actes où il figure au titre des pièces à charge – il est connu sous le nom de lettre des 37.

La Circulaire du 7 mars de l'abbé Thouvenot, affirme que cette lettre ouverte à M^{gr} Fellay contient des calomnies, de la détraction et des amalgames.

Dans son communiqué au sujet de ce même document, l'abbé de Cacqueray a employé les expressions suivantes : « *affabulation* » « *attitude qui ne se fonde sur rien d'objectif* », « *méfiance irraisonnée* ».

Il est très facile d'affirmer : *affabulation, attitude qui ne se fonde sur rien d'objectif, méfiance irraisonnée, amalgames, détraction, calomnies*, et j'en passe, mais toutes ces qualifications par elles-mêmes ne réfutent rien des faits mentionnés.

Je crois volontiers les trois confrères qui m'ont d'ailleurs rapporté que l'abbé de Cacqueray leur avait dit regretter ces expressions mensongères qu'il avait employées pour faire, encore une fois, un compromis avec la Maison Générale.

Lorsque je lis, par exemple, dans cette lettre ouverte à M^{gr} Fellay :

« *Depuis plus de treize années, M^{gr} Fellay a autorisé un confrère à ne plus citer le nom du pape*



et de l'évêque au canon (c'était à l'occasion de la signature d'un document entre catholiques et protestants) et qu'il confia à ce prêtre qu'il comprenait son choix ! »

Il n'y a là ni *calomnie*, ni *détraction*, ni *amalgame*.

Ce n'est pas une *affabulation*. Je connais ce prêtre qui est actuellement membre sans histoire de la Fraternité sacerdotale Saint Pie X.

Après cela, les accusations de sédévacantisme qui se veulent disqualifiantes me paraissent mal venues...

Mais quant à cette lettre elle-même : je n'en ai nullement inspiré le projet. Et contrairement à ce qu'affirme le Décret Pénal signé par Mgr Fellay, je ne l'ai pas rédigée, je ne l'ai pas diffusée et je puis ajouter que je ne l'aurais pas rédigée ni diffusée, si celui qui en a pris l'initiative ne l'avait pas prise. Mais je le reconnais j'en ai corrigé quelques fautes d'orthographe inadmissibles... ce qui a été connu de mes accusateurs par le viol de ma correspondance privée avec M. l'abbé Rioult.

Ma *suspens a divinis* sanctionne donc la correction matérielle de quelques fautes d'orthographe ...

Quand je pense qu'à l'école, j'ai toujours perdu des points lorsque j'oubliais des fautes, maintenant je suis puni pour les corriger... il ne faut pas dire que rien n'a changé... au contraire, il faut le constater, tout change !

Voilà la raison de mon exil à Jaidhof, de mes huit mois de détention et de ce jugement... il ne pouvait m'être reproché que la correction de quelques fautes d'orthographe... et sur la base d'une violation de courrier privé...

Il est intéressant de relire comment le Secrétaire Général a annoncé cela dans sa Circulaire à toutes nos maisons à travers le monde et aux communautés amies :

« En étroite collaboration avec Mgr Williamson, M. l'abbé Olivier Rioult est le maître d'œuvre de cette entreprise d'insubordination, de concert avec M. l'abbé Nicolas Pinaud et de l'abbé Matthieu Salenave. Ils bénéficient du soutien d'autres prêtres, dont plusieurs ont été récemment exclus de la Fraternité pour menées subversives, ainsi que de l'aide de laïques très expérimentés dans l'usage d'internet et d'instrumentalisation des forums de discussions à des fins séditeuses. Ces prêtres ne reculent devant rien et se disent prêts à aller jusqu'au bout.

*Afin de démasquer entièrement ces agitateurs qui perdent de vue les obligations de leur vocation sacerdotales, il leur a été signifié aujourd'hui qu'ils étaient relevés de tout ministère et qu'ils avaient à se rendre dans des prieurés distincts. **Un procès ecclésiastique sera instruit contre eux**, à moins qu'ils ne préfèrent s'enfermer dans leur désobéissance, auquel cas ils seront exclus de la société. »*

Lors de ma comparution, je me souviens bien, l'un de mes juges, visiblement, fuyait mon



regard. Je ne sais pas si je croiserai un jour de nouveau celui de l'abbé Thouvenot ?...

Malheureusement les mesures conservatoires que Mgr Fellay a prises à mon encontre : huit mois d'isolation et de solitude ne semblent pas avoir obtenu les effets escomptés : à savoir que j'arrête de **penser** que Mgr Fellay a commis, non pas des imprécisions (comme il le reconnaît lui-même dans le Cor Unum de l'été 2012, ou des ambiguïtés, comme l'affirme l'abbé de Cacqueray après avoir mis beaucoup d'eau dans son vin, ces derniers temps) mais des erreurs graves qui n'ont toujours pas été réparées et qui se trouvent exprimées essentiellement dans cette funeste déclaration du 15 avril 2012.

Je dis cela « *sans m'abandonner aux passions, aux émotions, mais recherchant en tant que catholique et en tant qu'homme la plus grande objectivité avec sang froid et calme* » pour reprendre les termes employés par le Supérieur du District de France le 26 janvier dernier.

Ma défense m'a donné l'occasion d'exprimer cela très clairement, je crois, mais aussi, malheureusement, d'aggraver mon cas à tel point que je suis devenu digne de mort :

Voici le véritable motif de mon châtement :

N° 6 - en outre, M. l'abbé PINAUD n'a montré aucun regret dans cette affaire ; bien plus, il n'a eu cesse de formuler des critiques à l'encontre de ses Supérieurs ; dans sa dernière défense, **il allait jusqu'à dire** : « *en raison des nombreuses concessions qu'elle fait au Concile et aux réformes conciliaires inacceptables, à elle seule, la Déclaration doctrinale du 15 avril 2012 constitue un péril pour la foi qui légitime la révolte, car cette Déclaration doctrinale n'est pas un texte « minimaliste », comme l'écrit Mgr FELLAY dans l'éditorial de Cor Unum N° 102* » ;

Voilà le péché mortel - qui ne consiste pas dans la corrections des fautes d'orthographe de cette lettre des 37 – l'abbé Wuilloud n'a d'ailleurs pas montré beaucoup d'importance pour l'orthographe dans la rédaction de ses courriers... mais par contre, **rejeter la reconnaissance de la légitimité de la promulgation de la nouvelle messe**, cela coûte très cher.

Je ne le regrette pas car les questions qui devaient être posées publiquement, mon procès m'a donné l'occasion de le faire :

- Mgr maintenez-vous votre acceptation de la nouvelle formule de la Profession de foi et du Serment de fidélité pour assumer une charge exercée au nom de l'Église (DD II, note 1) ?
- **Mgr maintenez-vous que la nouvelle messe et les nouveaux sacrements ont été légitimement promulgués par les papes Paul VI et Jean-Paul II (DD III, § 7) ?**
- Mgr maintenez-vous que Mgr Lefebvre a accepté en 1988 « *la légitimité ou légalité de la promulgation du NOM* » (votre note de présentation de la DD publiée dans Cor unum 104) ?
- Mgr maintenez-vous votre acceptation du nouveau Code de 1983 (DD III, § 8) ?



A ce jour, une seule réponse m'a été communiquée : c'est une *suspens a divinis* !

Mgr Tissier m'écrivait :

« Si les premières pages de votre *défensio* étaient excellentes, la suite fut superflue : vous y faisiez le procès de SER Mgr Fellay, sortant de votre qualité de prévenu et d'accusé et aggravant votre cas par des attaques que vous auriez dû absolument taire *in Tribunali*. »

Eh bien non ! Excellence Révérendissime Monseigneur Tissier, je n'ai pas passé huit mois à Jaidhof et je ne me suis pas présenté volontairement devant mes juges à Schlieren le 19 octobre 2013 à 13h30 pour parler d'orthographe mais pour parler sérieusement des choses graves qui portent atteinte mortellement à la Fraternité sacerdotale saint Pie X. Cela dût-il m'en coûter la vie. C'était une question d'honneur.

Faire semblant ou chercher un accommodement comme m'y incitait l'abbé Petrucci, qui souhaitait qu'on achève cette comédie au plus vite, c'était une compromission trop lourde de conséquence pour moi.

De lâcheté en lâcheté, je le constate, on peut devenir un bandit.

J'ai préféré la sanction et j'en rends grâce à Dieu, car je considère cette *suspens a divinis* comme un honneur – Que Dieu m'accorde un peu plus de fidélité à son service car il ne s'agit pas seulement d'être fidèle aujourd'hui mais jusqu'à la fin. Et seulement ceux-là feront leur salut.

Mgr Williamson a choisi « *Fideles inveniamur* » comme devise épiscopale : c'est tout un programme, en effet, d'être trouvé fidèle !

J'en ai assez dit sur ce procès politique mais vous pourrez tout savoir en lisant le livre qui publie l'intégralité des procès des abbés Salenave et Pinaud.

Rapidement quelques mots sur les événements suivants :

Le 8 novembre dernier, l'abbé Nely disait aux prieurs de France qu'il fallait « *restaurer l'unité*. »

Ce même 8 novembre, pendant que l'abbé Nely disait cela : le supérieur du District d'Autriche – après l'avoir oubliée par mégarde pendant une semaine dans son bureau - me remettait ma sentence qui m'annonçait que j'étais *suspens a divinis*.

Cette sentence allait-elle aider à restaurer l'unité ? Il est permis d'en douter, mais cette condamnation, après tout, ne concerne qu'un individu.

Qu'un homme meurt, ne met pas en péril la société.



Mais les événements ne s'arrêtent pas là – il faut le constater, les actions pour la « *restauration de l'unité* » se multiplient de la part de Menzingen.

Un mois après ma sentence, le 12 décembre, c'est un autre confrère qui reçoit une nouvelle attaque : M. l'abbé Pivert reçoit une interdiction de diffusion de son livre : « *Mgr Lefebvre, Nos rapports avec Rome* ».

Environ 3 000 exemplaires ont été vendus depuis sa parution en juillet 2013 - c'est donc un très grand succès de librairie qui manifeste que ce travail était attendu et répondait à un besoin réel.

3000 ex. d'un livre de 380 pages sans images, à une époque où la lecture n'est pas une activité recherchée, de plus sur un sujet qui n'est pas particulièrement attrayant... c'est un résultat très significatif.

Pourquoi donc Mgr Fellay intervient-il, maintenant, six mois après la parution, c'est-à-dire à un moment où le temps de la diffusion est quasiment achevé, pour en déclarer l'interdiction et en condamner le contenu qui, paraît-il, « *fausserait la position de Mgr Lefebvre.* »

Quelle position ? La position de Mgr Lefebvre vis-à-vis d'un accord avec Rome.

L'abbé Pivert aurait donc faussement interprété la position de Mgr Lefebvre, ceci c'est le jugement que portera ait le Sup. Gén. six mois après la publication du livre et après avoir échoué lui-même, dans la tentative d'un accord pratique avec Rome sans accord doctrinal préalable.

Je parle volontairement au conditionnel car la motivation de Mgr Fellay n'est pas fondée sur un travail personnel – en tout il n'a pas été transmis ce travail, s'il existe - mais sur une critique anonyme qui a été transmise à l'auteur comme justification de la sanction portée.

Il est intéressant de rapporter aujourd'hui ce que l'abbé de Cacqueray écrivait dans son fameux commentaire officiel de la Déclaration du 27 juin à propos du livre de l'abbé Pivert :

« Je signale que le livre composé par l'abbé Pivert n'a pas été interdit de diffusion par la Maison générale. C'est une rumeur dénuée de fondement, véhiculée par le « Courrier de Tychique » de Monsieur Max Barret, qui a affirmé que je l'aurais laissé se vendre contre l'autorisation de nos Supérieurs. La réalité est que nos Supérieurs ne m'ont pas demandé de retirer ce livre de la diffusion. J'ai demandé à Monsieur Barret de bien vouloir rectifier cette inexactitude. »

Vous n'avez pas envie de rire ?

Que va demander l'abbé de Cacqueray à Monsieur Barret, aujourd'hui ?

Aujourd'hui l'abbé de Cacqueray explique que cette affaire devait rester interne à la Fraternité et même rester très discrète puisqu'il a reproché à M. l'abbé Pivert d'avoir adressé à tous les confrères – pour information – la lettre de Mgr Fellay et le document anonyme joint.



Monsieur l'abbé de Cacqueray a expliqué qu'il souhaitait régler cette affaire dans « *l'obéissance et la courtoisie* » et je n'en doute pas, la bonne humeur également...

Se rend-il compte, l'abbé de Cacqueray, qu'il se compromet chaque jour davantage ?

Et puis cette discrétion m'étonne, car elle semble oublier la réparation auprès des 3 000 acquéreurs ? Si réellement Monsieur l'abbé Pivert a faussé la position de Mgr Lefebvre dans ce livre à succès, la vérité doit être rétablie publiquement... 3000 lecteurs minimum qui auraient été égarés, ceci me paraît grave.

Tant pis pour les lecteurs trompés par un livre qui interprète faussement la position de Mgr Lefebvre, ce qui importe, ce n'est pas la réparation mais la condamnation interne...

Pourquoi ?

Le Père Jean nous en a donné très simplement l'explication dans son sermon du 26 janvier dernier lorsqu'il affirme que « *La condamnation du livre de M. l'abbé Pivert, c'est parce qu'il défend l'ancien principe. Il ne faut pas chercher ailleurs. Pourquoi le livre de M. l'abbé Pivert est défendu de vente maintenant dans les prieurés ? Eh bien parce qu'il défend le principe qu'on a toujours tenu depuis 25 ans et qui maintenant est abandonné. C'est ça. Donc si vous avez compris cela, **vous comprendrez beaucoup de choses concrètes, pratiques.*** »

Quel est ce principe ancien ? Celui-ci :

Pas d'accord pratique sans accord doctrinal au préalable... et ce fut officiellement le seul principe jusqu'en 2010.

Mon séjour à Jaidhof m'a permis de relire tous les éditoriaux de Cor Unum depuis 1994 c'est-à-dire depuis que Mgr Fellay est Sup. Gén.

Et je puis vous montrer que ce principe, s'il fut celui de Mgr Lefebvre, il fut aussi celui de Mgr Fellay, ce qui incline à penser que l'abbé Pivert n'a pas « *faussement interprété la position de Mgr Lefebvre* »...

Je vous livre quelques passages, tous tirés des éditoriaux de Cor Unum, le bulletin interne de la Fraternité, et donc écrits par Mgr Fellay.

Ce sera un peu long, mais je crois vraiment que l'effort d'attention vaut la peine :

En Mars 1995

« Il faudra s'attendre à ce que Rome essaie de nous faire entrer dans l'amalgame universaliste, où on finirait par nous offrir une place « parmi les autres »... On peut bien penser que la tentation de rentrer dans « l'officialité » pourra être grande, à proportion des offres que la Rome œcuméniste pourra nous faire ; refusant alors d'entrer dans ce jeu de confusion, nous passerons pour les vilains méchants. »



Octobre 1996

Que l'on fuie comme la peste le désir de prélatrice, souffle du monde qui jaillit de l'orgueil et du manque d'esprit de foi.

Mars 1997

La tentation de l'officialité, c'est-à-dire d'être approuvé par l'Église officielle est vive dans certains milieux proches de nous. Si nous entendons bien être reconnus un jour, **nous ne sommes pas prêts à des marchandages pour y arriver**. Les biens que nous conservons sont bien trop précieux pour risquer une telle tentative.

Juin 1999

Dans une telle tentative, on cherche forcément les plus petits dénominateurs communs, on souligne les points où nous sommes d'accord, ou au contraire, on estompe les points qui pourraient heurter.... Cela introduit la confusion et le malaise chez les fidèles qui ne comprennent plus trop ce qui se passe. Alors que la confusion ambiante réclame des expositions de la doctrine et une attitude pratique aussi claires que possible. Pas de Traditio-œcuménisme chez nous.

Attention à une fausse charité, que nous condamnons d'ailleurs dans l'attitude œcuménique.

Quel honneur que de pouvoir servir ainsi l'Église, dans l'incompréhension générale ; quelle joie immense que de pouvoir souffrir quelque chose et de cette manière, cachée, pour le nom de Jésus.

Mars 2000

Il est bien nécessaire de distinguer, comme l'a fait Monseigneur Lefebvre dans la déclaration du 21 novembre 1974, entre la Rome éternelle et la Rome moderniste.

...

Il faut éviter toute attitude de compromission qui pourrait, ne serait-ce « qu'un peu », diminuer la force et l'exigence de la foi et de la discipline catholique.

La Fraternité Saint Pierre est en train de donner un lamentable exemple de cette compromission, typiquement libérale. Pas à pas, *Ecclesia Dei* les fait céder et les pousse davantage dans « la réalité de l'Église » conciliaire.

La manière avec laquelle Rome les traite montre bien que nous n'avons pas à faire à des amis de la Tradition à Rome. Sur celle-ci ils ont tiré un trait qu'ils espèrent définitif et nous sommes les seuls gêneurs...

Février 2001



...le Vatican s'est approché de nous à la fin de l'année passée en la personne du cardinal Castrillon Hoyos et nous a fait une proposition d'accord.

... Mais si l'intention de nos interlocuteurs romains joue un rôle très important dans l'examen de la situation, la question de la bonne foi ou de la bonne volonté par contre, elle, ne joue pratiquement aucun rôle. **Et, pour résoudre la question de l'opportunité de discussions romaines, l'examen de l'intention de nos interlocuteurs ne suffit pas non plus ; il faut nous placer sur un domaine plus objectif, celui des faits.**

... Il est clair que l'approche de Rome apparaît comme un traquenard.

Juin 2001

La situation à Rome n'est pas mûre. Ce que Rome nous propose n'est pas ce que nous attendons, le retour de Rome à la tradition. Le gouffre doctrinal est immense, les perspectives sur l'Église toutes autres, la confiance impossible. Pour maintenir la pression et l'attention dans l'Église sur la cause de la tradition, il nous reste à essayer d'entraîner Rome vers la discussion doctrinale.

...

Des prêtres de Saint Pierre nous ont communiqué leurs préoccupations à notre sujet : que nous ne nous fassions pas avoir comme eux ! Méfiance bien légitime.

Octobre 2001

Dans cette ambiance de guerre et de bruits de guerre, il nous faut parler d'un danger qui se dessine à l'horizon. Et celui-ci nous cause d'autant plus de peine et de préoccupation qu'il s'agit d'un ami de longue date : Campos. Les prêtres de l'Union sacerdotale S^t Jean Marie Vianney ont décidé de s'engager dans un accord séparé avec Rome. Sont-ils disposés à lâcher prise, à abandonner le combat ? Il est encore trop tôt pour le dire, eux affirment le contraire. Voici en bref le déroulement des faits et ce qui nous fait craindre pour eux :

...

Je demande à M^{gr} de Galarreta de se rendre immédiatement chez M^{gr} Rangel afin d'essayer d'arrêter le processus si douteux, caché, fait dans notre dos. M^{gr} de Galarreta aura deux entretiens avec le Conseil de l'Union sacerdotale ; ils font bloc, ils ont réponse à tout, ils ne discutent même plus, ils se justifient.

M^{gr} Rangel dira : « c'est votre opinion, nous en avons une autre. C'est une question de prudence, nous avons un autre point de vue. »

Ils insistent qu'ils entendent bien continuer le même combat, qu'ils restent nos amis.

Parmi les arguments avancés pour justifier le chemin séparé, on trouve de tout, des arguments



auxquels ces prêtres par ailleurs remarquables ne nous avaient pas habitués. « il faut recevoir avec bon esprit ce qui vient de Rome, c'est à dire avec une volonté d'y voir le bien. »

« Il ne faut pas refuser d'être des sédévacantistes seulement sur le papier ; il ne faut pas obéir seulement en droit mais en fait... » « Refuser l'offre romaine serait schismatique. »

Tous les arguments basés sur les faits, sur les déclarations et les actions de Rome sur la Fraternité St Pierre par exemple, se heurteront à un « nous sommes différents de saint Pierre »...

Ce que propose Rome, pour autant que nous puissions le savoir : une prélature personnelle, un évêque supplémentaire. L'exclusivité du rite traditionnel (1962), mais obligation d'obtenir la permission de l'évêque local lorsque la messe est célébrés *extra muros proprios* ou pour l'ouverture d'un nouveau lieu d'apostolat.

Février 2002

Une prévarication comme celle d'Assise réclame cette confession publique... que nous n'avons pas entendue venant de Campos.

La situation ne retrouverait un intérêt particulier pour nous que si subitement ils se mettaient à résister et en arrivaient à un affrontement avec la Rome moderniste.

...M^{gr} Lefebvre disait en son temps que la condition essentielle d'un accord avec Rome est de nous accepter tels que nous sommes.

Nous pourrions rajouter, comme une conclusion de sa lettre aux futurs évêques : le retour de Rome à la Tradition. Cette condition, pas plus que la première, n'est remplie, bien au contraire.

Février 2003

Chers Confrères, ne nous laissons pas leurrer par le côté alléchant de la proposition : il y a un revers de la médaille.

Juin 2004

Nous avons une étrange impression. Celle de ne pas se trouver sur la même planète que nos interlocuteurs romains. Rien que cela. Et dans ces circonstances, bien évidemment, faire un accord serait une catastrophe. Cela donnerait au moins l'apparence que nous renions les trente années de résistance glorieuse que nous venons de parcourir. Ne serait-ce que pour les spectateurs de ce combat étrange et formidable, nous ne pouvons tout simplement pas rentrer dans l' « ordre ».

Octobre 2004

Il ne fait aucun doute que nous devons poursuivre la ligne qui nous fut donnée par notre fondateur : très fermes sur la doctrine de l'Église, sans compromis ou tentative de plaire pour



obtenir des avantages partiels et finalement extrêmement dangereux, **mais en même temps pleins de miséricorde envers ceux qui se rapprocheraient de nous.**

Octobre 2005

L'audience s'est assez bien déroulée dans le sens où la bienveillance du pape était notable. Mais nous avons pu également vérifier que Benoît XVI est lui aussi pape du Concile Vatican II et qu'en raison de sa vision des choses, il lui semble impossible de renoncer ou rejeter le Concile. Bien au contraire, même s'il était disposé à nous accorder l'ancienne messe et une structure proportionnée, cependant, tout indiquait dans l'audience qu'il attendait de nous l'acceptation et même l'imprégnation du Concile dans nos esprits.

Février 2006

Il est pour nous évident, sans négliger l'aspect canonique, que si le problème de fond n'est pas abordé et solutionné dans son principe, nous construirons sur une base flottante, prometteuse de tempêtes tout aussi graves que celles qui sévissent aujourd'hui.

De plus, la situation concrète de l'Eglise officielle est telle aujourd'hui qu'elle rend en elle-même une convivialité impossible. Pour survivre, nous devons garder l'autonomie dans laquelle nous nous trouvons. **Ce n'est que le jour où le principe fondamental de la Tradition sera ancré de nouveau que nous pourrons aller de l'avant sur ce terrain pratique.**

Juin 2006

Vouloir faire autrement, précipiter un accord pratique sans le fondement doctrinal serait un suicide.

Est-il besoin de continuer ?

Le Père Jean disait : « La condamnation du livre de M. l'abbé Pivert, c'est parce qu'il défend l'ancien principe. »

Je suppose que toutes les citations que je viens de faire et qui toutes sont issues de la plume de Mgr Fellay mettent cet ancien principe en évidence...

Après cela, nous faire croire que le livre de l'abbé Pivert fausse la position de Mgr Lefebvre.

A d'autres !

Après ce que nous venons d'entendre sur la Fraternité saint Pierre, il est intéressant de revenir à cette critique anonyme que l'abbé Pivert a reçu de Mgr Fellay.

Vous l'avez lue peut-être puisqu'elle a été diffusée sur internet – elle n'a pas fait l'unanimité sur son interprétation du livre lui-même d'une part et d'autre part certains paragraphes ont provoqué un scandale parce qu'ils font la promotion des instituts Ecclesia Dei...



Lorsqu'il a rencontré Mgr Fellay en tête à tête le dimanche après-midi 5 janvier, l'abbé Salenave s'est plaint de certains de ces passages qu'il ne pouvait accepter en conscience.

Mgr Fellay lui a répondu qu'il ne s'en souvenait plus, et qu'il devait reprendre le texte pour se rendre compte de cela...

Mgr Fellay a-t-il même lu le document et le livre de l'abbé Pivert ? On pourrait se le demander ?

De qui se moque-t-on ?

L'abbé de Cacqueray a réagi aussi, à la lecture de cette critique anonyme, quelle fut sa réaction à la lecture des notes de retraite que des Frères lui ont envoyées, je ne sais ? mais je sais qu'il a adressé une lettre au Sup. Gén. et aux Assistants à ce sujet.

L'abbé Pfluger lui a répondu une lettre qu'un confrère qui en a eu connaissance, m'a qualifié d'insultante.

Cette lettre commence par « *Maintenant ça suffit !* », une formule que j'ai reprise dans ma dernière lettre du 14 janvier à Mgr Fellay parce que vraiment oui : « *Maintenant ça suffit !* »

L'abbé Pfluger n'hésite pas à reprocher à l'abbé de Cacqueray son attitude vis-à-vis des « Ralliés » et dans le même temps Mgr Fellay dans son réajustement de cette critique anonyme veut nous faire croire qu'il n'a pas changé de jugement vis-à-vis d'Ecclesia Dei.

Qui croire et que croire ?

Mgr Fellay veut nous faire croire – que malgré le sens des mots employés dans la Critique du livre de l'abbé Pivert - la position de la Fraternité envers les groupes Ecclesia Dei, n'a pas changé.

Mais il ne nous dit rien des propos tenus par le Premier Assistant devant les Frères du District de France à Flavigny. Des propos qui confirment le changement de position de la Fraternité envers les groupes Ecclesia Dei.

De qui se moque-t-on ?

Tout ceci est bien révélateur d'un état d'esprit.

C'est d'ailleurs ceci qui a incité définitivement les confrères à réagir par cette adresse aux fidèles.

Alors, alerté par des fuites, l'abbé de Cacqueray, s'est dépensé sans compter pour empêcher l'initiative de cette adresse aux fidèles, s'efforçant de dissuader les confrères de maintenir leur signature, ou de signer, et ceci au moyen d'une **surenchère de promesse d'action forte qui allait contraindre Menzingen à réparer ses nouvelles injustices...**



Quelle action forte a-t-on vu ? Que s'est-il passé ?

Le coup de la déclaration du 27 juin !

Je m'explique : mi-juin 2013 l'abbé de Cacqueray écrit à Mgr Fellay pour exiger la rétractation solennelle de la Déclaration à l'occasion des 25 ans d'épiscopat car pour lui cette déclaration est « scandaleuse » - et s'il n'obtenait cette rétractation solennelle, il n'excluait pas de démissionner ou une autre action de même importance...

Il s'est passé, qu'en lieu et place d'une rétractation, nous avons été gratifiés d'une nouvelle déclaration insatisfaisante que l'abbé de Cacqueray s'est empressé de commenter longuement pour rassurer son petit monde...

« Combattons sans zèle amer, sans lassitude et sans aigreur. S'il arrive que nous pensions que nos Supérieurs ne s'y prennent pas comme il faut dans le combat, n'hésitons pas à nous en ouvrir à eux mais ne murmurons pas entre nous. »

Il n'est pas difficile de se rendre compte que les supérieurs ne cessent de nous donner des explications contradictoires ?

S'en satisfaire ne serait-ce pas refuser de regarder la réalité en face ?

Refuser de regarder la réalité en face, c'est une chose, mais tronquer la vérité s'en est une autre.

Comment l'abbé de Cacqueray pouvait-il affirmer le 26 janvier dernier que la Déclaration doctrinale du 15 avril a provoqué des troubles chez certains car elle contenait des explications ambiguës mais que Mgr Fellay l'a reconnu et qu'il l'a retirée ?

Comment peut-il l'affirmer, lui qui me disait le 11 juin 2013 : Cette Déclaration « *prétendument retirée* » est devenue depuis sa publication dans Cor Unum une *Déclaration amplifiée* – parce qu'elle a dû être retirée non pas en raison de son contenu mais seulement en raison de ceux qui ne l'ont pas comprise.

Comment peut-il dire que « *cette brisure, cette fissure n'est finalement que le résultat d'une gigantesque équivoque* »

Pourquoi équivoque ? – *parce que* Mgr Fellay lui a dit, au cours d'une récente communication téléphonique, *que dépendre d'une Rome conciliaire serait suicidaire*, et que c'est également ce que pensent les prêtres signataires.

Il aurait fallu attendre janvier 2014 pour découvrir une gigantesque équivoque !

La réponse de Mgr Fellay à Dici début juin 2012 est-elle aussi une équivoque ?

Voici la question :



« Etes-vous disposé à accepter que les œuvres à venir ne soient possibles qu'avec la permission de l'évêque dans les diocèses où la Fraternité Saint-Pie X n'est pas actuellement présente ?

M^{gr} Fellay : ...Il reste vrai – comme c'est le droit de l'Eglise – que pour ouvrir une nouvelle chapelle ou fonder une œuvre, il serait nécessaire d'avoir la permission de l'ordinaire local. Nous avons bien évidemment présenté à Rome combien notre situation actuelle était difficile dans les diocèses, et Rome est encore en train d'y travailler. **Ici ou là, cette difficulté sera réelle, mais depuis quand la vie est-elle sans difficulté ?**

Quel Mgr Fellay croire : celui de la communication téléphonique de janvier 2014 ou celui de juin 2012 et je pourrais multiplier ces exemples de contradictions jusqu'au lever de soleil demain matin...

Qui pense-t-il tromper, lorsque l'abbé de Cacqueray voudrait nous faire croire qu'il s'agit d'une « gigantesque équivoque » !!

Mais puisqu'il estime que c'est une « gigantesque équivoque » l'abbé de Cacqueray «*pense que Mgr Fellay va faire son possible pour que les choses n'en restent pas là.* »

C'est bien connu, « *demain on rase gratis !* »

Je vous le disais en commençant, il me donne l'impression d'une souris capturée par un chat qui s'en amuse...

La dernière remarque d'un fidèle lucide lors de cette conférence de janvier fut la suivante :

« *Il faudrait que les actions de Mgr Fellay soient en concordance avec ses discours et qu'on le sente dans l'ensemble de la tête de la Fraternité* »

L'embarras du Supérieur de District est sensible, mais ce qui est incompréhensible c'est qu'après une invitation aux fidèles à « *ne pas être bêtes* », il ajoute : « **si véritablement la Fraternité devait fléchir et infléchir et bien ce sera visible par tout un chacun et personne ne le dit.** »

Personne ne le dit ?

La lettre des trois évêques d'avril 2012 affirmait déjà :

« *Ne voit-on pas déjà dans la Fraternité des symptômes de cet amoindrissement dans la confession de la Foi ?* »

Et depuis cette lettre tous les mois quasiment des confrères excédés se lèvent pour le dire et des communautés religieuses. Ne les entendez-vous pas ? L'abbé Altamira criait le mois dernier : « *nous les prêtres, nous devons dire, « ça suffit ! » et je crois que notre patience a été excessive.* »



Quant à la précipitation qui nous est reprochée – je suis bien placé pour l'apprécier ayant attendu, sans aucune raison valable, huit mois, un procès qui déshonore la Fraternité !

Je termine ce trop long discours par ce passage du sermon du Père Jean qui résume bien la situation :

« Où se situe le problème, où se situe la division. Elle est dans les esprits. Elle n'est pas une question de prêtres ou de communautés qui ne sont plus avec nous. La division est dans les esprits dans notre monde de la Tradition. Oui, elle est dans les esprits c'est-à-dire qu'il y a des esprits qui professent un principe qu'on a tenu depuis des années et des années, que Mgr Lefebvre nous a légué. Et puis il y en a d'autres qui n'admettent plus ce principe, qui disent que ce principe ne vaut plus, qu'il n'est pas bon. C'est là le problème. Alors, quel est ce principe. C'est le principe que l'on ne peut pas signer un accord pratique ou canonique avec les autorités romaines si on n'est pas d'accord, avant, sur la doctrine, si nous ne professons pas les mêmes vérités. »

Je vous remercie de votre persévérante attention.